

Règlement

LA MONTEE DE SAINT JEAN D'HETREUX

Samedi 19 Août 2017

La Montée de Saint Jean d'Hétreux est une manifestation cycliste organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cycliste

Le règlement FFC s'applique à toutes les épreuves, courses, cyclosporives, épreuves chronométrées pour lesquelles le règlement UCI s'applique.

- **La Montée de Saint Jean d'Hétreux** : Sur un parcours de 9,500 km, votre temps et classement, vous seront communiqués. Ils seront affichés et publiés. Un dossard vous sera remis

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

Respect du code de la route

Les participants doivent impérativement circuler sur le côté droit de la chaussée.

Les commissaires pourront déclasser un concurrent commettant une grave imprudence.

Les participants devront être particulièrement vigilants dans la traversée des villages.

Règlement spécifique à la formule Montée chronométrée

Parcours de 9,500 km : Ouvert aux cyclistes de 10 ans et plus

Joindre obligatoirement une autorisation parentale pour les mineurs à la date de l'épreuve.

- La fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an pour les personnes non licenciées et licenciées non assurées en compétition
- La photocopie de la licence 2017 pour les licenciés.

Sans certificat médical ou sans photocopie de la licence, le participant sera obligatoirement interdit de départ

La formule test chronométré comporte deux classements : scratch et par catégorie d'âges.

Catégories :

A	B	C	D	E	F	G
Minime	Femme Cadet	Homme 19 - 30	Homme 31 - 45	Homme 46 - 60	Homme 61 - 75	Homme 76 et plus

Consignes

Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve,

Les cyclosporives devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament puissent doubler,

Tout cyclosporive se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve,

Les véhicules suiveurs sont déconseillés

Le matériel non homologué U.C.I. est proscrit

L'engagement

Il est ferme et définitif.

Le tarif comprend le coût de l'engagement

L'engagement se fait :

- **Par courrier** : avant le 17 août 2017,
- **Sur place** : le samedi 19 août 2017 de 12 h 30 à 14 h 00

Sécurité

Des signaleurs seront placés aux carrefours, des motos encadreront les participants. Une voiture ouvreuse annoncera la course et une voiture balai annoncera la fin de course. Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Assistance médicale

Assurée par la présence de secourisme au départ et arrivée. Le corps médical a toute autorité pour stopper un participant s'il le juge nécessaire.

Respect de l'environnement

Jeter dans les containers ou les sacs vos déchets aux points de ravitaillement. L'Organisateur se réserve le droit de pénaliser ou de disqualifier tout concurrent ne respectant pas le règlement ou la charte de protection de la nature et de son environnement.

Assurance

L'Organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour l'organisation de cette manifestation.

- L'Organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident, de chute, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du pratiquant
- De bris de matériel, de vol ou détérioration de matériel individuel pendant la durée de l'épreuve.

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation expresse et sans réserve des clauses.

[\(Télécharger l'autorisation parentale\)](#)